



A.D ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ÉTUDE

IMMOBILIERE EUROPEENE DES MOUSQUETAIRES

24 Rue Auguste Chabrière,
75015 PARIS

Version du 20/12/2019

DOSSIER CAS PAR CAS – Annexe au CERFA n°14734*03

Projet : Création d'un magasin INTERMARCHE à CHALLES-LES-
EAUX (73)

SOMMAIRE

1.	INTITULÉ DU PROJET	4
2.	IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	4
3.	CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :.....	4
4.	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET.....	4
4.1.	DESCRIPTION DU SITE	4
4.2.	NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET	6
5.	SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE IMPLANTÉE ET IMPACTS DU PROJET	7
5.1.	RESSOURCES.....	7
5.1.a.	Ressource en eaux	7
5.1.b.	Matériaux.....	10
5.2.	MILIEUX NATUREL	10
5.2.a.	Natura 2000	10
5.2.b.	ZNIEFF.....	10
5.2.c.	Arrêté de protection des biotopes	10
5.2.d.	Zones humides	11
5.2.e.	Sites classés, site inscrit	11
5.3.	RISQUES.....	12
5.3.a.	Risques industriels et technologique	12
	Source : http://www.georisques.gouv.fr	12
5.3.b.	Risques naturels.....	12
5.3.c.	Risques sanitaires.....	14
5.4.	NUISANCES.....	14
5.4.a.	Liées aux trafics.....	14
5.4.b.	Liées aux émissions sonores.....	14
5.4.c.	Liées aux odeurs	14
5.4.d.	Liées aux vibrations	14
5.4.e.	Liées aux émissions lumineuses	14
5.5.	Emissions.....	14
5.5.a.	Qualité de l'air et rejets atmosphériques.....	14
5.5.b.	Gestion des eaux pluviales	15

5.5.c.	Effluent : gestion des eaux usées	15
5.5.d.	Gestion des déchets	15
5.6.	Patrimoine / Cadre de vie / Population	15
5.6.a.	Patrimoine	15
5.6.b.	Modifications des activités humaines / Usages du sol.....	15
5.6.c.	Impacts cumulés des projets.....	15
6.	MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES.....	16
6.1.	Mesures préventives concernant les eaux souterraines	16
6.2.	Mesures compensatoires concernant les eaux superficielles.....	16
6.3.	Pollution accidentelle :	17
7.	AUTO-ÉVALUATION	17
8.	ANNEXES.....	18
8.1.	ANNEXE 1 : Photographies historiques.....	19
8.2.	ANNEXE 2 – Plans de Masses	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/25 000ème	5
Figure 2 : Extrait du cadastre (Source : cadastre.gouv.fr)	5
Figure 3 : Présentation du site dans son environnement proche sur vue aérienne	6
Figure 4 : Localisation des cours d'eau présents à proximité de la zone d'étude (Source : Géoportail)	7
Figure 5 : Zone naturelles inventoriées autour du site (Source : Géoportail)	11
Figure 6 : Carte de zonage du PPRI Bassin Chambérien.....	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etat des eaux superficielles.....	8
Tableau 2 : Etat des eaux souterraines.....	9
Tableau 3 : Caractéristiques des points d'eau aux abords du site	9
Tableau 4 : Etablissements BASIAS à proximité	12

1. INTITULÉ DU PROJET

Le projet concerne la création d'un établissement commercial, comprenant une moyenne surface Intermarché, un parking de 62 places, sur la commune de CHALLES-LES-EAUX (73).

2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le porteur du projet est une personne morale de l'Immobilière Européenne des Mousquetaires, dont le numéro de SIRET est 334 055 647 005 75.

3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

En amont du projet de création d'un ensemble commercial comportant un établissement commercial, et un parking de 62 places, sur la commune de CHALLES-LES-EAUX, le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus ».

Afin de répondre à cette demande de l'autorité environnementale et d'anticiper les éventuels enjeux environnementaux inhérents à ce projet, A.D Environnement a été sollicité pour réaliser un état des lieux environnemental global et le dossier d'examen au cas par cas.

La présente étude confronte les caractéristiques du projet avec les exigences réglementaires et la vulnérabilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés.

Ce rapport complète le Cerfa n°14734-03 sur les éléments suivants :

- Caractéristiques du site et du projet d'aménagement ;
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

Cette étude est annexée au formulaire Cerfa n°14734-03 de demande d'examen au cas par cas.

4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

4.1. DESCRIPTION DU SITE

Le site d'implantation du projet est localisé sur la commune de CHALLES-LES-EAUX, dans le département de la Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. La commune comptabilise 5 462 habitants et fait partie de la Communauté de communes du grand Chambéry.

Le projet s'implante au Sud de la commune, au numéro 2055 de la Route Royale, 73190 Challes-les-Eaux.

Les parcelles concernées par le projet de création d'un ensemble commercial sont référencées D 54 et D 278, et présente une superficie totale de 3 821 m² (voir figure 2).

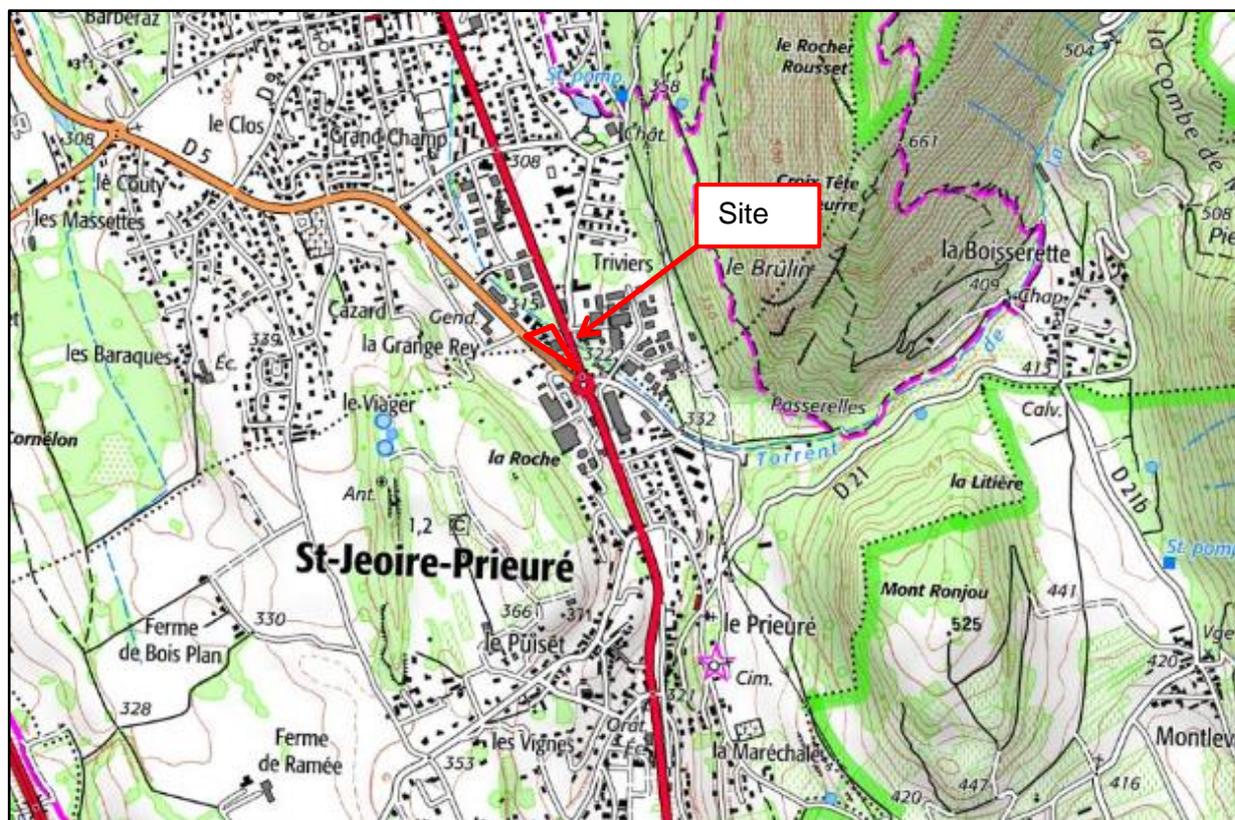


Figure 1 : Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/25 000ème



Figure 2 : Extrait du cadastre (Source : cadastre.gouv.fr)

La parcelle est actuellement occupée par un ancien bâtiment commercial, qui au moment de la rédaction de ce dossier, n'est plus exploité.

Elle est entourée :

- Au Nord par des bâtiments commerciaux,
- A l'Est par un magasin d'aménagement et un restaurant,
- Au Sud par des bâtiments commerciaux,
- A l'Ouest par des habitations et un terrain enherbé.

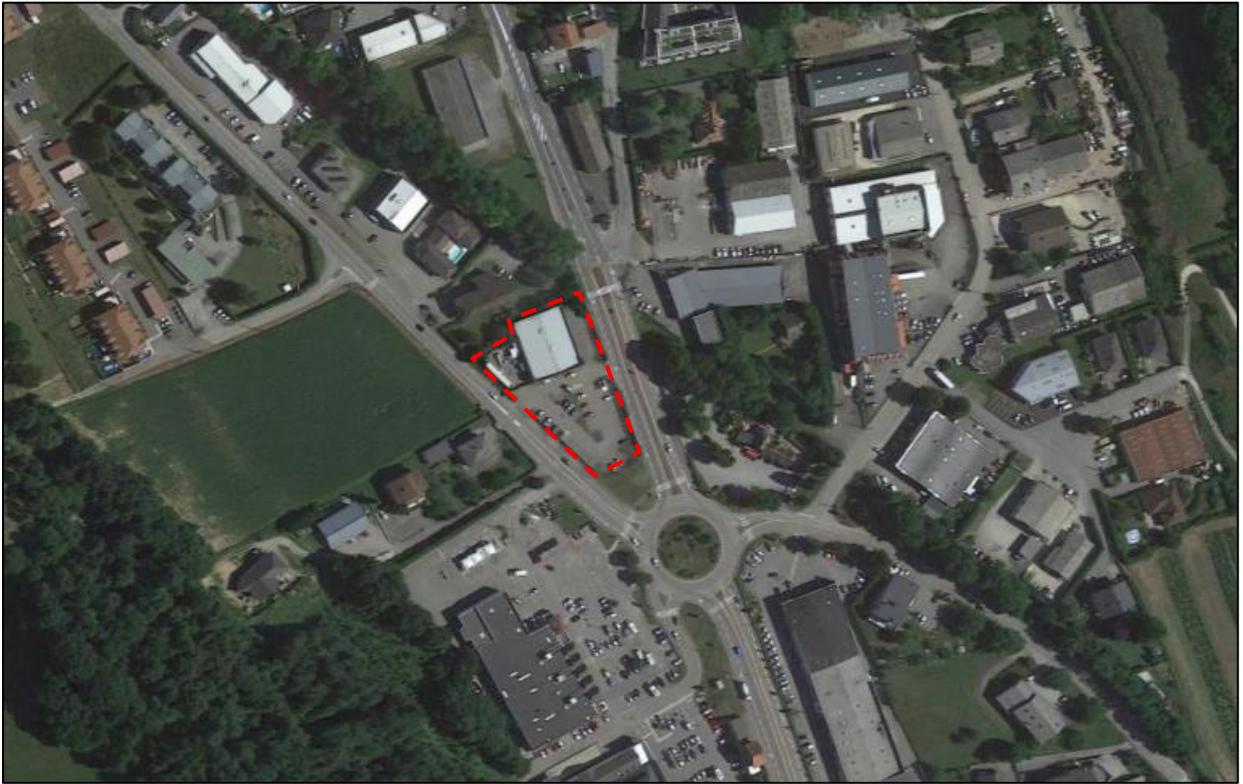


Figure 3 : Présentation du site dans son environnement proche sur vue aérienne

4.2. NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET

Cf. CERFA

Le plan masse du projet est joint en annexe 1.

5. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE IMPLANTÉE ET IMPACTS DU PROJET

5.1. RESSOURCES

5.1.a. Ressource en eaux

Sources : Cartographies interactives de la DREAL Auvergne – Rhône-Alpes
Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (www.ades.eaufrance.fr)
ARS Auvergne – Rhône-Alpes

Contexte hydrologique

Le ruisseau de « la Mère » borde la partie nord-est du site, il rejoint ensuite la rivière « l'Albanne » à 3,26 km au nord-ouest du site.

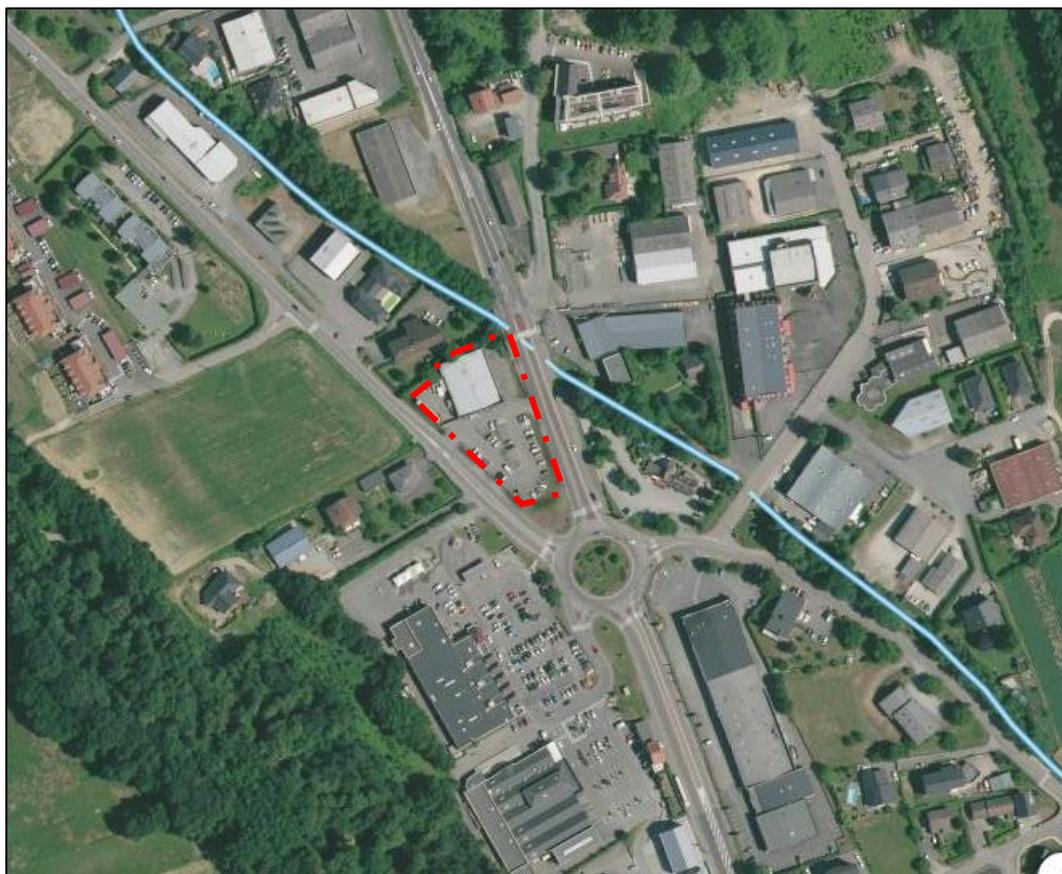


Figure 4 : Localisation des cours d'eau présents à proximité de la zone d'étude (Source : Géoportail)

Qualité des eaux superficielles

Une station de mesure de la qualité du ruisseau « La mère » se trouve à La-Ravoire (ville limitrophe au sud de Challes-les-Eaux). Les données disponibles datent de 2009 à 2019 et la qualifie comme étant plutôt en bon état, jusqu'en 2019 où l'état chimique devient mauvais.

Le projet n'aura qu'un impact jugé négligeable sur la qualité des eaux superficielles à l'aval.

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nitrates		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydro-morphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2019	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	MOY	MOY				Faible	MOY		MAUV ⓘ
2018	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	MAUV ⓘ	MOY	MOY				Faible	MOY		BE
2017	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	MOY	MOY				Faible	MOY		BE
2016	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	BE	MOY				Faible	MOY		BE
2011							MED					Faible	MED		
2010							MED					Faible	MED		
2009							MED					Faible	MED		

Tableau 1 : Etat des eaux superficielles

Contexte hydrogéologique

La commune est située sur la masse d'eau souterraine « Alluvions de la Plaine de Chambéry » (code FRDG304).

Qualité des eaux souterraines

La source « Puits des Îles » (code station : 07256X0046/F1) est la station, avec des données qualitatives, la plus proche du site permettant de connaître l'état des eaux de la masse d'eau souterraine FRDG304. Elle se trouve à 7,6 km de la commune de Challes-Les-Eaux.

Les données disponibles vont de 2007 à 2017 et qualifient la masse d'eau comme étant en bon état.

Années	litrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres	État chimique
2017	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2016	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2015	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2014	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2013	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2012	BE		BE	BE	BE	BE
2011	BE		BE	BE	BE	BE
2010	BE		BE	BE	BE	BE
2009	BE		BE	BE	BE	BE
2008	BE		BE	BE	BE	BE
2007	BE		BE	BE	BE	BE

Tableau 2 : Etat des eaux souterraines

Le projet n'aura aucun impact sur la qualité des eaux souterraines.

Usage des eaux souterraines

La consultation des services de l'Agence Régionale de Santé indique qu'il y a deux captages d'eau potable sur la commune de Challes-les-Eaux. L'un se trouve à 628 m au nord-est du site, et le second à 975 m au nord. Le site n'est pas concerné par les périmètres de protection.

D'après les données du BRGM, trois points d'eaux sont recensés dans un rayon de 1000 m autour du site. Les principales caractéristiques sont renseignées dans le tableau ci-après :

Référence	Nature/usage	Profondeur (m)	Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	Localisation par rapport au site
BSS001VVEK	Forage	21,0	Non renseigné	6,75 m au sud
BSS001UXGZ	Forage	Non renseigné	Non renseigné	570 m au nord-est
BSS001UXEQ	Puits	6,0	2 m	1 km au nord-est

Tableau 3 : Caractéristiques des points d'eau aux abords du site

Malgré l'absence de donnée à proximité du site, l'absence d'un périmètre de protection, de captage d'eau à proximité du site, et prenant en compte le fait qu'il n'y aura pas de station-service sur le site, les eaux souterraines sont considérées comme peu vulnérables et sensibles.

Alimentation en eau du site

L'alimentation en eau du site sera assurée par le réseau de distribution public. Un dispositif de protection contre les retours d'eau sera mis sur l'alimentation générale en eau. Il permettra d'éviter tout retour d'eau potentiellement polluée dans le réseau public.

Utilisation de l'eau

Le principal poste de consommation d'alimentation en eau potable est pour l'usage du bâtiment à usage commercial.

5.1.b. Matériaux

Source : Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)

Le site de la parcelle est positionné à environ 320 m NGF d'altitude et présente un dénivelé avec une pente moyenne de 3%. Le site sera peu remodelé et les mouvements de terre seront limités.

L'aménagement projeté occasionnera peu de déblais/remblais.

Le projet n'aura que peu d'impact sur les ressources. Des mesures d'évitement seront mises en place pour limiter les quelques impacts.

5.2. MILIEUX NATUREL

Sources : Géoportail
Cartographie Carmen

La figure 5 ci-dessous représente l'ensemble des zones naturelles inventoriées autour du site.

5.2.a. Natura 2000

CF. CERFA

5.2.b. ZNIEFF

CF. CERFA

5.2.c. Arrêté de protection des biotopes

Le site n'est pas situé au droit d'un arrêté de protection de biotope, mais il y en a un qui se trouve à 1 km du site à l'ouest : Marais des Noux (ID : FR3800519).

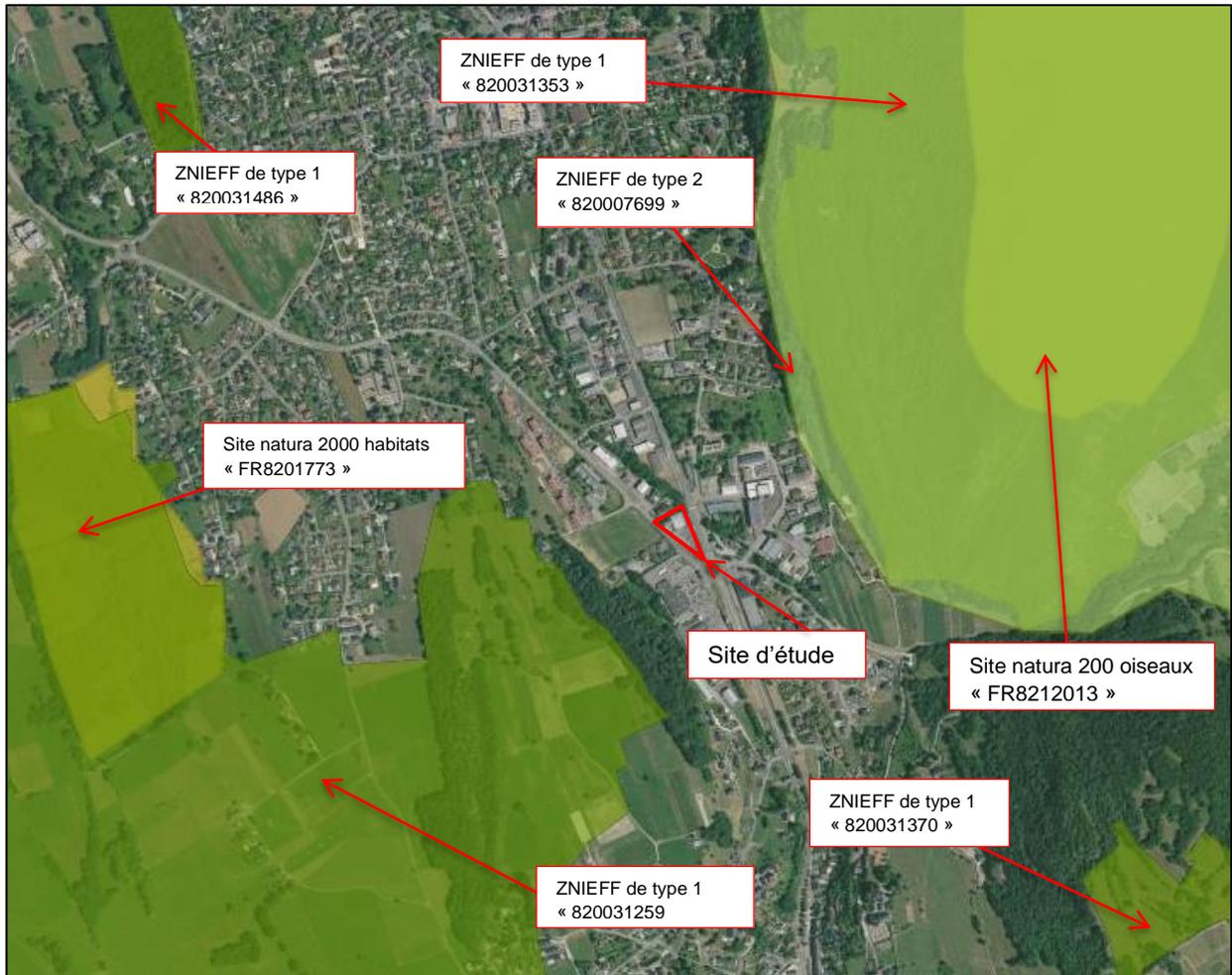


Figure 5 : Zone naturelles inventoriées autour du site (Source : Géoportail)

5.2.d. Zones humides

Le site du projet n'est pas situé dans une zone humide.

5.2.e. Sites classés, site inscrit

Le site n'est pas situé au droit d'un site inscrit ou classé.

Malgré la présence de plusieurs zones remarquables à proximité du site, on peut conclure que le projet n'aura pas d'impact sur ces zones étant donné qu'il n'y aura ni station-essence, ni station de lavage.

5.3. RISQUES

5.3.a. Risques industriels et technologique

Données BASIAS – BASOL :

Source : <http://infoterre.brgm.fr>

Aucun site BASOL ne se trouve au droit du site.

Aucun établissement BASOL n'est présent dans un rayon de 500 m autour du site.

Aucun site BASIAS ne se trouve au droit du site.

Plusieurs sites BASIAS sont présents dans un rayon de 500 m autour du site.

Identifiant	Raison Sociale	Activités	Localisation
RHA7301711	Ste PROVENCIA	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé	100 m au sud
RHA7300927	EDL DISTRIBUTION	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé	130 m au nord
RHA7301711	SCI Saint-Michel	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis.	150 m à l'est
RHA7300660	M. GIRARD – REYDET	Fabrication de coutellerie, garages, ateliers, mécanique et soudure.	266 m au nord-est

Tableau 4 : Etablissements BASIAS à proximité

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

D'après la base de données de l'inspection des installations classées, il n'existe aucune installation classée sur la commune de Challes-les-Eaux.

Plan de prévention des risques technologique

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de Challes-les-Eaux n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

5.3.b. Risques naturels

Plan de prévention des risques naturels prévisibles

La commune de Challes-les-Eaux est concernée par un plan de prévention inondation. Une petite partie au nord du site est concerné par le plan de prévention des risques inondations du PPRI du Bassin Chambérien, approuvé le 28/06/1999.

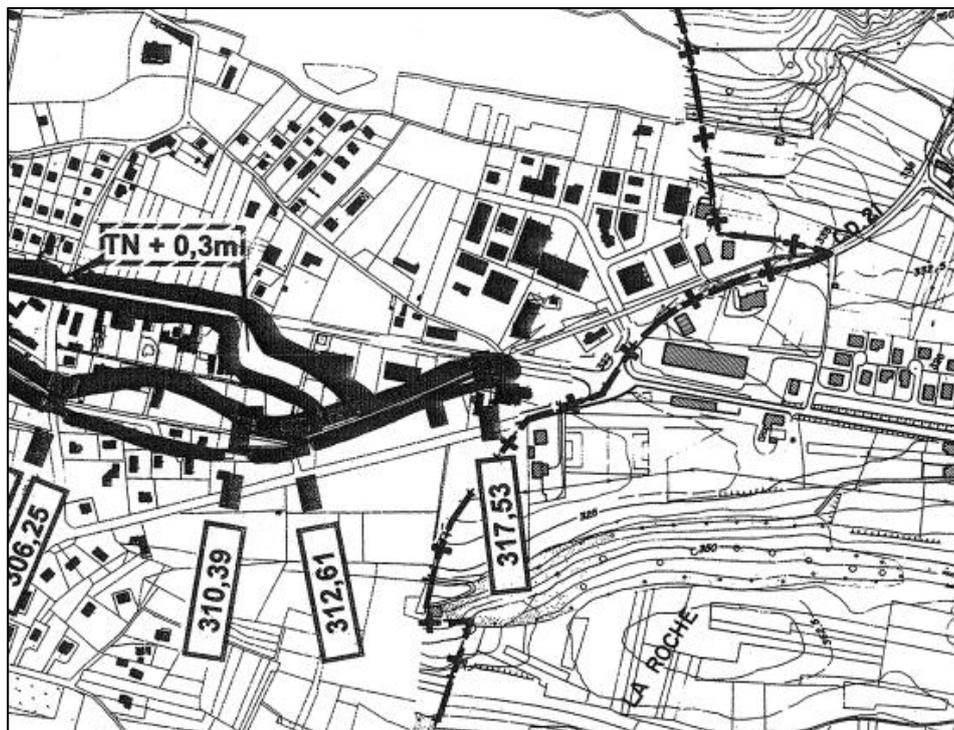


Figure 6 : Carte de zonage du PPRI Bassin Chambérien

Retrait et gonflement des argiles

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de Challes-les-Eaux n'est pas concernée par un Plan de prévention des risques liés au retrait gonflement des argiles.

Risques miniers

Source : <http://dpsm.brgm.fr>

La commune de Challes-les-Eaux n'est pas concernée par les risques miniers.

Risque sismique

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de Challes-les-Eaux se situe en zone de sismicité 4 (aléa moyen).

5.3.c. Risques sanitaires

Sources : géorisque
Préfecture de l'Ain

Il n'existe pas d'arrêté préfectoral relatif au risque termite et mэрule dans le département de la Savoie. La commune de Challes les Eaux est classée en catégorie 2 pour le radon.

Le projet n'aura aucun impact concernant les risques.

5.4. NUISANCES

5.4.a. Liées aux trafics

Cf. CERFA.

5.4.b. Liées aux émissions sonores

Cf. CERFA

5.4.c. Liées aux odeurs

Cf. CERFA

5.4.d. Liées aux vibrations

Cf. CERFA

5.4.e. Liées aux émissions lumineuses

Cf. CERFA

Au vu des éléments décrits dans le CERFA, les impacts du projet sont qualifiés de faibles.

5.5. Emissions

5.5.a. Qualité de l'air et rejets atmosphériques

Cf. CERFA

5.5.b. Gestion des eaux pluviales

Le projet entrainera une très faible augmentation des surfaces imperméabilisées du site. Actuellement le site est majoritairement imperméabilisé. Cependant, une étude de gestion des eaux pluviales du site est en cours. Elle permettra de définir le mode de gestion et le volume de rétention des eaux pluviales à mettre en place selon les préconisations du Grand Chambéry.

CF. CERFA

5.5.c. Effluent : gestion des eaux usées

CF. CERFA

5.5.d. Gestion des déchets

CF. CERFA

Les mesures mises en œuvre dans la gestion des déchets, des effluents et des eaux pluviales limitera les impacts du projet.

5.6. Patrimoine / Cadre de vie / Population

5.6.a. Patrimoine

Monuments historiques

Source : Base mérimée

CF. CERFA

ZPPAUP

Source : <http://www.savoie.gouv.fr/>

CF. CERFA

5.6.b. Modifications des activités humaines / Usages du sol

Le projet ne modifiera que peu l'occupation des sols, étant donné l'absence de station-service et de la présence d'un bâtiment commercial déjà en lieu et place. Il s'agira pour ce projet uniquement d'un bâtiment à usage commercial, sans station-service ni station de lavage.

5.6.c. Impacts cumulés des projets

Sans objet

6. MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES

La confrontation du projet d'aménagement avec l'analyse des enjeux environnementaux révèle que le projet :

- N'a pas d'effet sur les milieux naturels protégés ;
- N'a pas d'effet sur les zones humides ;
- N'a pas d'effet sur les eaux souterraines.

Peut avoir des effets surs :

- Les eaux superficielles du fait de l'augmentation des surfaces imperméabilisées.

Il engendrera peu de nuisances compte tenu de l'activité qui sera exercée et produira peu d'émission.

Durant la phase travaux, une charte « chantier propre » sera mise en place afin notamment d'encadrer les opérations bruyantes et de limiter les émissions polluantes (trafic lié à la livraison des engins de chantiers, des matériaux).

L'intégration urbaine prendra en compte les dispositions en matière d'aspect visuel, d'ornements paysagers et d'accessibilité. Des espaces verts seront conservés et des arbres seront plantés.

6.1. Mesures préventives concernant les eaux souterraines

Le risque d'impact sur la nappe n'est pas présent du fait de l'absence d'activité à enjeux sur ce projet (type station-service).

6.2. Mesures compensatoires concernant les eaux superficielles

De nombreuses études, dont celles du SETRA (février 2008) et du GRAIE (08/12/2004) indiquent aujourd'hui que les séparateurs à hydrocarbures ne sont pas à même de traiter les pollutions issues du ruissellement des eaux pluviales sur les parkings.

Ces études se basent sur de nombreuses analyses indiquant que les concentrations en hydrocarbures en entrée d'ouvrage sont très souvent inférieures à la limite de traitement indiquée par les constructeurs. De plus, les vitesses de coulements dans ces ouvrages sont souvent trop importantes pour permettre la décantation des particules polluantes.

Les rendements des séparateurs ont également été jugés très faibles voir négatifs pour certaines périodes pluvieuses (problématiques de relargage). Les conclusions de ces études démontrent donc l'inefficacité de ces systèmes dans le traitement des pollutions chroniques d'eaux pluviales ruisselant sur parkings/voiries.

En outre, les mêmes études indiquent que l'entretien et la maintenance opérée sur ces ouvrages génèrent plus de risques de pollution que s'ils étaient absents.

Pour ces raisons, de nombreuses agglomérations remettent aujourd'hui en cause l'implantation des séparateurs pour traiter les eaux pluviales de parkings.

Des demandes sont même expressément formulées pour que ces ouvrages ne soient pas mis en place de manière systématique (cf. Grand Lyon, Le Grand Toulouse, Communauté d'Agglomération GRAND LAC).

Aucun séparateur à hydrocarbures ne sera donc mis en place au droit des parkings.

6.3. Pollution accidentelle :

Dans l'objectif de prendre en compte une éventuelle pollution accidentelle sur la zone, les réseaux du site seront équipés :

- Dans le cas de mise en place d'une gestion des eaux pluviales via bassin d'infiltration, d'une vanne permettant le confinement des eaux contaminées dans les réseaux en amont de l'ouvrage de gestion.

Cela permettra de confiner la pollution dans les réseaux EP du site en attendant son évacuation.

7. AUTO-ÉVALUATION

En amont du projet de création d'un magasin Intermarché avec un parking situé sur la commune de Challes-les-Eaux, le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».

Au vu des différents éléments de l'étude :

- Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques,
- Le projet n'engendrera pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement,
- Le projet engendrera que peu d'impact supplémentaire,
- Des mesures d'évitement sont d'ores et déjà prévus pour la protection des eaux souterraines et superficielles,

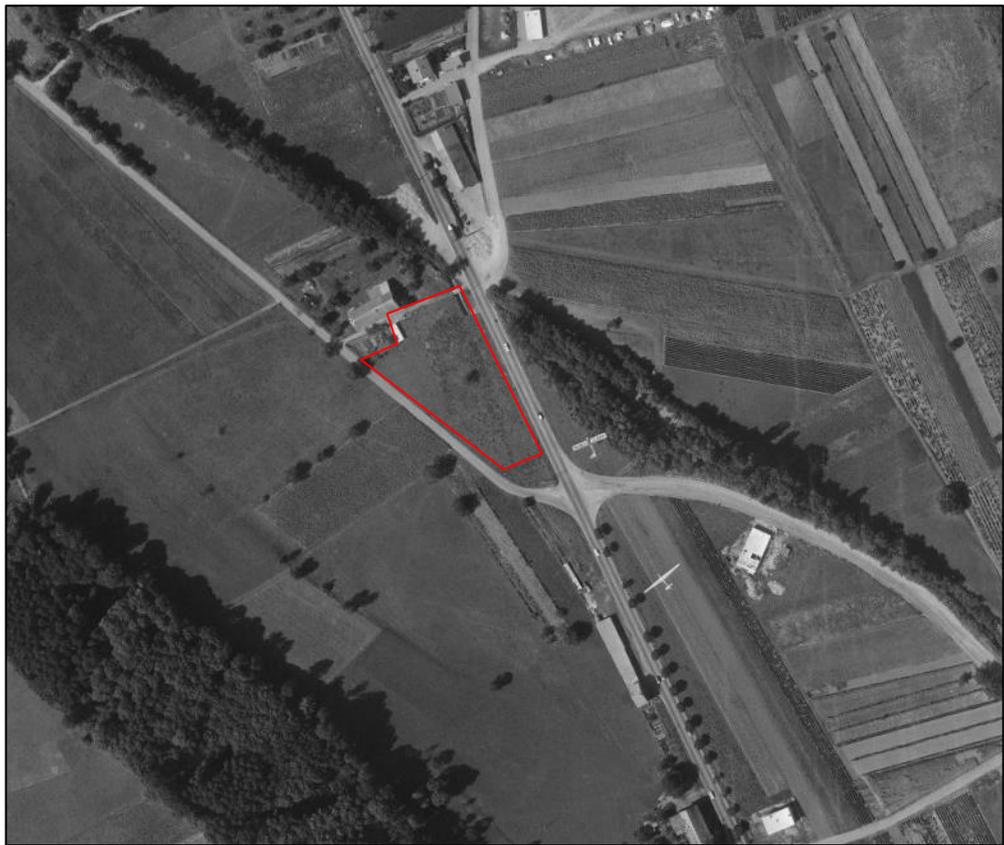
Au vu des éléments ci-dessus nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

8.ANNEXES

8.1.ANNEXE 1 : Photographies historiques



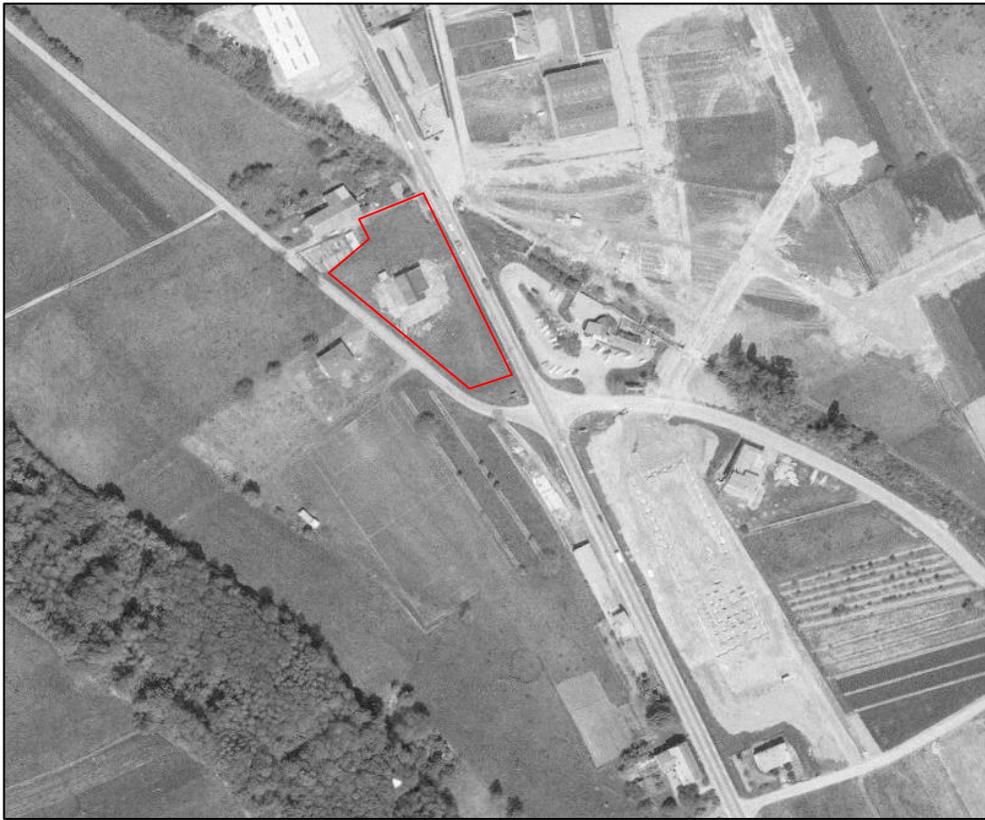
1939



1963



1972



1973



1977



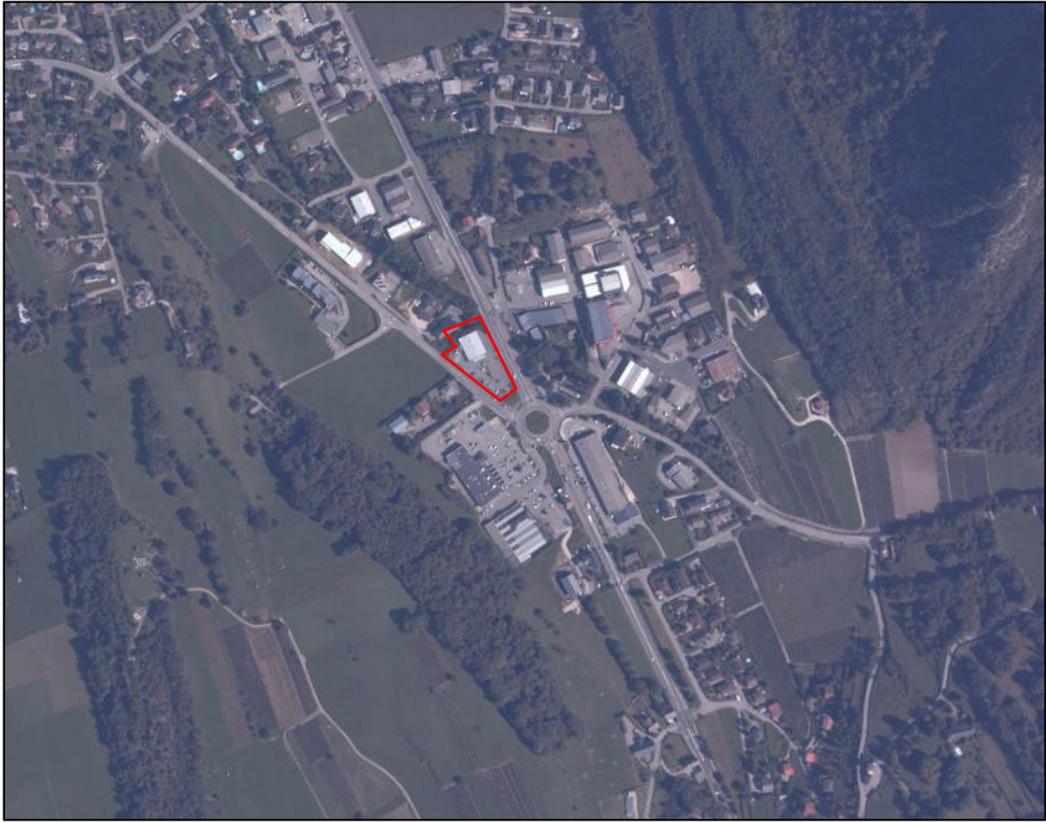
1981



1989



2001

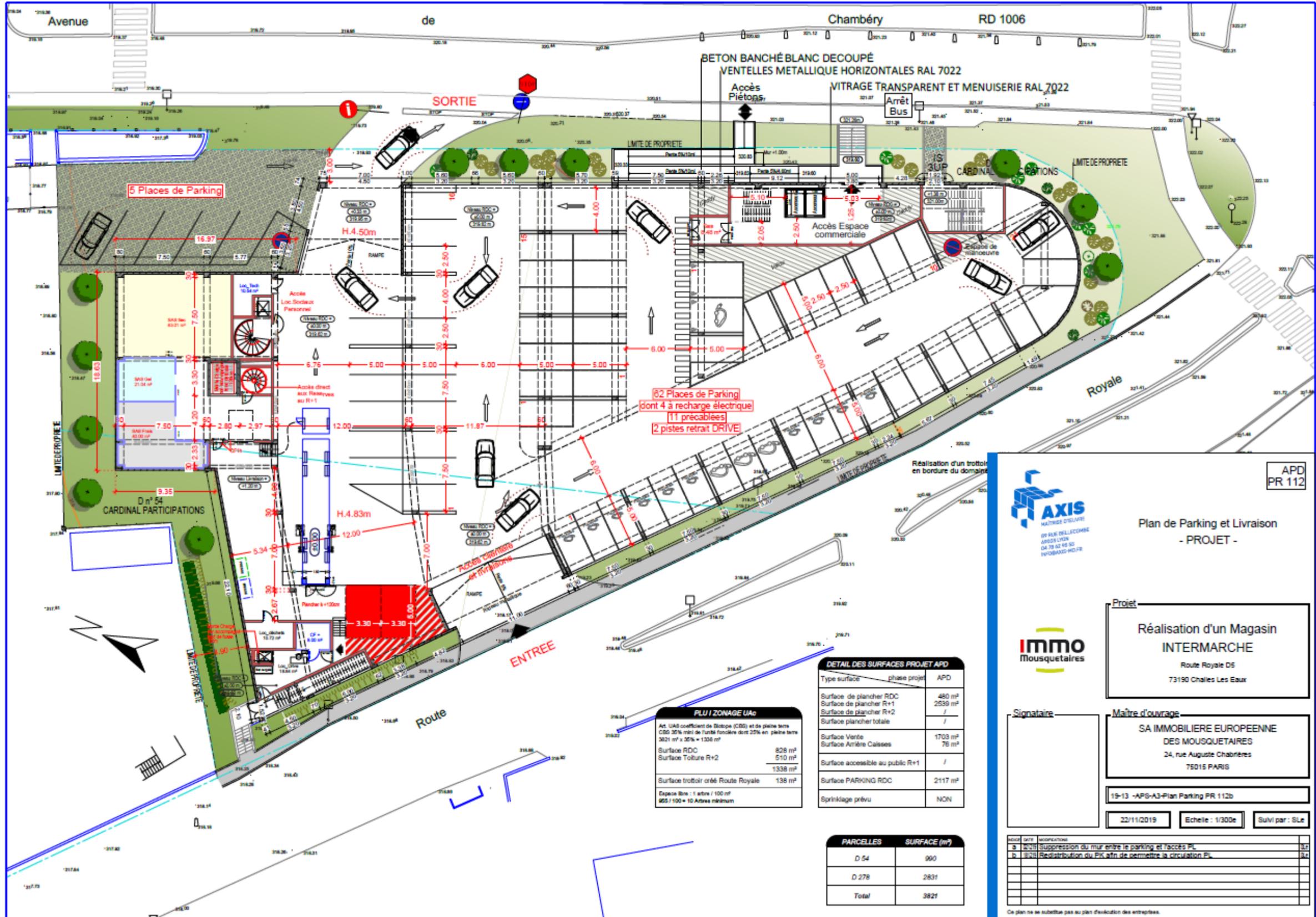


2006



2009

8.2. ANNEXE 2 – Plans de Masses



APD
PR 112



Plan de Parking et Livraison
- PROJET -



Projet
Réalisation d'un Magasin INTERMARCHÉ
Route Royale D5
73190 Challes Les Eaux

Signataire

Maître d'ouvrage
SA IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
24, rue Auguste Chabrières
75015 PARIS

19-13 -AP6-A3-Plan Parking PR 112b

22/11/2019 Echelle : 1/300e Suivi par : SLe

DETAIL DES SURFACES PROJET APD		
Type surface	phase projet	APD
Surface de plancher RDC		480 m²
Surface de plancher R+1		2550 m²
Surface de plancher R+2		/
Surface plancher totale		/
Surface Vente		1703 m²
Surface Arrière Caisses		78 m²
Surface accessible au public R+1		/
Surface PARKING RDC		2117 m²
Sprinklage privé		NON

PLU / ZONAGE UAG	
Art. UAG coefficient de Biotope (CB0) et de pleine terre (CB0 30% min de surface foncière dont 25% en pleine terre 3821 m² x 30% = 1136 m²	
Surface RDC	828 m²
Surface Toiture R+2	510 m²
	1338 m²
Surface trottoir créé Route Royale	138 m²
Espace libre : 1 arbre / 100 m² 955 / 100 = 10 Arbres minimum	

PARCELLES	SURFACE (m²)
D 54	990
D 278	2831
Total	3821

NOUVEAU	DATE	MODIFICATIONS	REVISION
3	02/20	Suppression du mur entre le parking et l'accès PL	02
4	02/20	Redistribution du PL afin de permettre la circulation PL	02

Ce plan ne se substitue pas au plan d'exécution des entreprises.

